

**AACC****FORMATION**

RESEAUX SOCIAUX : REFLEXES JURIDIQUES ET PRATIQUES

Acquérir les bons réflexes en matière de contenus.

À L'AACC



OBJECTIFS

Permettre aux participants **non juristes, aux moyens d'exemples concrets**, d'acquérir les bons réflexes en matière de contenus du point de vue de la législation et des bonnes pratiques.



À SAVOIR

Public concerné :

Collaborateurs en agence en charge de créer et de fournir du contenu pour les espaces sociaux des annonceurs.

9.00 | 12.30

Formation d'une demi-journée.

12 PERS



PROGRAMME

I. RESEAUX SOCIAUX ET CONTENU

- Le respect du droit des tiers (propriétés intellectuelle, droit à l'image, dénigrement, mineurs, ...)
- La régulation
- Les contenus interdits par les CGV

II. RESEAUX SOCIAUX ET IDENTIFICATION

- L'identification des contenus publicitaires
- L'identification des contenus influenceurs



MÉTHODE

Tout au long de la formation, les participants alterneront exposés théoriques, exemples concrets et exercices pratiques via des études de cas.

INTERVENANT

Maître Alain Hazan, HMV avocats

Alain Hazan est associé fondateur de HMV, cabinet qui réunit une équipe d'avocats spécialisés dans les domaines du droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies, des médias et de la communication. Il est également Chargé d'enseignement à Paris II Panthéon-Assas, en « Communication commerciale et Publicité », dans le Master 2 Recherche en Droit de la Communication. Il dispense régulièrement des formations professionnelles sur la maîtrise des risques liés à l'Internet.

CONTACT : Laetitia HARDY

AACC - Association des Agences-Conseils en Communication - Syndicat Professionnel (loi 1884)
40, boulevard Malesherbes - 75008 paris | Tél. : +33 (0)1.47.42.13.42 | www.aacc.fr - email : lhardy@aacc.fr